



PAR COURRIEL

Québec, 1^{er} décembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 octobre dernier, le député de Jean-Lesage déposait l'extrait d'une pétition signée par 1 535 personnes demandant de renoncer au projet de règlement visant à modifier la norme sur le nickel du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, de faire des analyses sur la qualité de l'air dans les quartiers avoisinant le port de Québec et de considérer les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux avant ceux des industries polluantes.

La proposition de modification de la norme fait suite aux travaux menés par le Comité interministériel d'examen de la norme sur le nickel. Les experts indépendants mandatés dans le cadre de ce comité ont effectué une évaluation des aspects toxicologiques du nickel, des législations et des cadres d'application réglementaire en vigueur à l'international ainsi que des impacts économiques de l'industrie du nickel. Les recommandations des experts ont permis au comité de conclure qu'il était avantageux pour le Québec de procéder à la modification de la norme journalière du nickel et d'ajouter une nouvelle norme annuelle. La proposition de modification tient compte des enjeux économiques de l'industrie minière, tout en considérant les connaissances scientifiques recensées en rapport avec le nickel présent dans l'air ambiant. La modification réglementaire fait l'objet d'un consensus parmi les ministères et les organismes ayant participé aux travaux du comité.

Le gouvernement du Québec compte accompagner les entreprises dans leur recherche de solutions afin de diminuer leurs émissions atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air ambiant. Un montant de 10,6 millions de dollars sur deux ans a d'ailleurs été annoncé dans le budget provincial du 25 mars 2021 pour la réalisation d'un portrait des contaminants atmosphériques et sonores. Cette

...2

Cabinet de Québec

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

somme permettra aussi au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de bonifier le réseau de suivi de la qualité de l'air actuellement en exploitation afin d'acquérir de nouvelles données sur les concentrations de nickel présent dans l'air ambiant.

En plus du suivi réalisé à la station « Québec-Vieux-Limoilou » près du port de Québec, une des stations les plus équipées du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec, le Ministère collabore également au projet « Mon environnement, ma santé » de la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. Ce projet consiste à évaluer la qualité de l'air extérieur pour les territoires de Limoilou, de Vanier et de la Basse-Ville afin d'étudier l'impact de certains contaminants de l'air sur la santé des citoyens.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette